

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/145

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 7 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ À BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope HEYMES, conseillère municipale,
Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 novembre
2021,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de confier à l'entreprise TPLEC le marché à bons de commande des travaux d'entretien de l'éclairage public communal selon le bordereau de prix unitaire joint au marché avec effet à la date du 15 décembre 2021 pour une durée d'une année reconductible deux fois pour la même durée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise TPLEC,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 20 décembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 20 décembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT